

# Conférence générale

**GC(58)/6**

4 août 2014

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

## **Cinquante-huitième session ordinaire**

Point 11 de l'ordre du jour provisoire  
(GC(58)/1, Add.1 et Add.2)

# Amendement de l'article XIV.A du Statut

## *Rapport du Directeur général*

1. Le 1<sup>er</sup> octobre 1999, à sa 43<sup>e</sup> session ordinaire, la Conférence générale a approuvé, dans la résolution GC(43)/RES/8, un amendement de l'article XIV.A du Statut de l'Agence. En 2004, le Secrétariat a soumis le document GC(48)/INF/8 à la Conférence générale, à sa 48<sup>e</sup> session ordinaire, en vue d'informer les États Membres des progrès enregistrés en ce qui concerne l'acceptation de l'amendement par les États Membres et de rappeler les avantages d'une budgétisation biennale.
2. Dans ses décisions GC(49)/DEC/13, GC(50)/DEC/11, GC(51)/DEC/14, GC(52)/DEC/9, GC(53)/DEC/11, GC(54)/DEC/11, GC(55)/DEC/10, GC(56)/DEC/9 et GC(57)/DEC/10, la Conférence générale a « encourag[é] et engag[é] instamment les États Membres qui n'ont pas encore déposé d'instrument d'acceptation à le faire aussitôt que possible pour que les avantages de la budgétisation biennale se matérialisent ».
3. Dans le contexte des contraintes de ressources actuelles, l'attention des États Membres est attirée sur le fait que le processus actuel d'adoption de budgets annuels draine des ressources considérables tant du Secrétariat que des États Membres, ressources qui pourraient être utilisées autrement.
4. Le présent document a pour objet de présenter aux États Membres un rapport actualisé sur les progrès accomplis.

### **Progrès enregistrés en ce qui concerne l'entrée en vigueur**

5. En vertu de l'article XVIII.C ii) du Statut, les deux tiers des États Membres de l'Agence (soit 108 États à la date du présent document) doivent accepter cet amendement pour qu'il entre en vigueur. Depuis le rapport adressé à la Conférence générale lors de sa dernière session ordinaire, l'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire que trois États Membres avaient accepté l'amendement. Le nombre d'États Membres ayant accepté l'amendement est donc de cinquante-cinq.
6. La liste des États dont l'acceptation de l'amendement a été notifiée à l'Agence par le gouvernement dépositaire à la date du présent document est jointe en annexe.



**ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT DE L'ARTICLE XIV.A  
DU STATUT DE L'AIEA  
(selon les informations communiquées par le gouvernement dépositaire)**

**Au 21 juillet 2014**

<b>État Membre</b>	<b>Date d'acceptation</b>
1. Afrique du Sud	15 septembre 2011
2. Albanie	26 septembre 2008
3. Algérie	13 juin 2001
4. Allemagne	20 septembre 2001
5. Argentine	29 mai 2002
6. Autriche	3 novembre 2006
7. Bélarus	16 mars 2001
8. Bosnie-Herzégovine	16 septembre 2013
9. Brésil	29 novembre 2007
10. Bulgarie	17 juillet 2003
11. Canada	15 septembre 2000
12. Chypre	9 février 2012
13. Corée, République de	11 février 2000
14. Croatie	3 novembre 2000
15. Danemark	17 août 2010
16. Espagne	14 octobre 2004
17. Estonie	17 novembre 2009
18. Finlande	14 juin 2000
19. France	2 mai 2001
20. Grèce	15 juin 2001
21. Hongrie	18 octobre 2004
22. Iran, République islamique d'	22 octobre 2001
23. Irlande	29 novembre 2000
24. Islande	4 avril 2007
25. Italie	3 décembre 2002
26. Japon	29 juin 2004
27. Kenya	2 avril 2007
28. Lettonie	8 décembre 2004
29. Liechtenstein	2 avril 2001

30. Lituanie	6 décembre 2001
31. Luxembourg	14 septembre 2001
32. Malte	30 décembre 1999
33. Mexique	11 janvier 2012
34. Monaco	11 avril 2001
35. Myanmar	7 mai 2001
36. Norvège	9 janvier 2007
37. Pakistan	20 juin 2000
38. Pays-Bas	12 mars 2002
39. Pérou	14 octobre 2004
40. Pologne	20 décembre 2001
41. Portugal	10 octobre 2013
42. République de Moldova	3 janvier 2014
43. République tchèque	9 avril 2002
44. Roumanie	26 juin 2001
45. Royaume-Uni	2 janvier 2001
46. Saint-Siège	2 février 2001
47. Seychelles	6 décembre 2005
48. Slovaquie	29 octobre 2002
49. Slovénie	3 avril 2000
50. Suède	13 juillet 2001
51. Suisse	24 août 2000
52. Syrie	3 février 2010
53. Tunisie	10 août 2006
54. Turquie	11 janvier 2006
55. Ukraine	12 février 2003